

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Tribunal Supremo (Espagne) le 2 août 2017 —  
Repsol Butano S.A./Aministración del Estado**

(Affaire C-473/17)

(2017/C 382/37)

*Langue de procédure: l'espagnol*

**Jurisdiction de renvoi**

Tribunal Supremo (Cour suprême, Espagne)

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* Repsol Butano S.A.

*Partie défenderesse:* Aministración del Estado (administration de l'État)

**Questions préjudicielles**

- 1) Une mesure fixant un prix maximal de la bouteille de gaz liquéfié conditionné en tant que mesure de protection des utilisateurs socialement vulnérables est-elle conforme à la jurisprudence établie dans l'arrêt *Federutility* <sup>(1)</sup> et au principe de proportionnalité si les circonstances suivantes se produisent, alternativement ou conjointement?
  - la mesure est adoptée à titre général pour tous les consommateurs et pour une durée indéterminée «tant que les conditions de concurrence et de compétitivité sur ce marché ne sont pas considérées suffisantes»,
  - la mesure est en vigueur depuis déjà plus de [1]8 ans,
  - la mesure peut contribuer à geler la situation de faible concurrence en faisant obstacle à l'entrée de nouveaux opérateurs.
- 2) Une mesure imposant la distribution à domicile du gaz liquéfié conditionné en tant que mesure de protection des utilisateurs socialement vulnérables ou vivant dans des zones difficilement accessibles est-elle conforme à la jurisprudence établie dans l'arrêt *Federutility* précité et au principe de proportionnalité si les circonstances citées dans la question précédente se produisent, alternativement ou conjointement?

---

<sup>(1)</sup> Arrêt du 20 avril 2010, *Federutility e.a.* (C-265/08, EU:C:2010:205).

---

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Bundesverwaltungsgericht (Allemagne) le 8 août  
2017 — Bundesrepublik Deutschland/Sociedad de Transportes SA**

(Affaire C-474/17)

(2017/C 382/38)

*Langue de procédure: l'allemand*

**Jurisdiction de renvoi**

Bundesverwaltungsgericht

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* Bundesrepublik Deutschland

*Partie défenderesse:* Sociedad de Transportes SA